

LA VILLA DES CLAUX

Chambres et table d'hôtes

Conditions Générales de Vente et de Séjour en Chambres d'Hôtes à LA VILLA DES CLAUX (2018) :

Les présentes Conditions Générales de Vente concernent la réservation de séjours en chambres d'hôtes à LA VILLA DES CLAUX.

Article 1 – Durée du séjour :

Le client loue une ou plusieurs chambres pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour initial.

Article 2 – Tarifs :

Les prix affichés sur place et ceux indiqués sur le site internet www.lavilladesclaux.com sont les tarifs en vigueur. La taxe de séjour se rajoute aux prix indiqués.

Article 3 – Validation d'une réservation :

La réservation est considérée comme ferme uniquement après réception d'un acompte (déductible de la facture à votre arrivée) **et** signature du contrat de location. Les acomptes devront être versés au plus tard sous 3 jours ouvrés à dater de la demande de réservation. Le montant de l'acompte s'élève à 25% du prix total du séjour avec un minimum de perception correspondant au prix d'une nuitée par chambre réservée.

Le paiement de l'acompte peut s'effectuer :

- Par transfert bancaire (voir nos numéros IBAN et BIC)
- Par carte de crédit, en vous connectant sur le site sécurisé de notre banque (Crédit Agricole) ou en nous donnant vos numéros de carte pour VAD.
- par chèque bancaire (à l'ordre de LA VILLA DES CLAUX).

A réception de l'acompte, il vous sera envoyé le **contrat de location**, avec le détail des prestations réservées. Ce contrat est à nous renvoyer par retour signé par vos soins.

Article 4 – Annulation par le client :

Toutes annulation doit être notifiée par lettre postale ou mail adressé au propriétaire.

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, les acomptes seront restitués au client. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, les acomptes restent acquis à LA VILLA DES CLAUX qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, LA VILLA DES CLAUX se réserve le droit de disposer de ses chambres d'hôtes.

En cas de séjour écourté, le client ne pourra exiger de réduction du prix initialement convenu. Les éventuelles prestations hors contrat consommées seront dues à LA VILLA DES CLAUX.

LA VILLA DES CLAUX conseille à ses hôtes de prendre une assurance annulation, souvent incluse si le paiement est fait par carte de crédit.

Article 5 – Annulation par LA VILLA DES CLAUX:

Lorsqu'avant le début du séjour, LA VILLA DES CLAUX annule le séjour, pour des raisons de force majeure indépendantes de sa volonté, le client est informé le plus rapidement possible par téléphone ou mail et sera remboursé immédiatement des sommes versées à titre d'acompte.

Article 6 – Horaires :

Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation : les chambres ne sont pas disponibles avant 16 heures (sauf accord préalable).

En cas d'arrivée tardive, après 19 heures, le client doit informer LA VILLA DES CLAUDS de son heure d'arrivée prévisionnelle . Les arrivées après 22h ne sont pas acceptées.

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées au plus tard à 11 heures.

Après 12 heures, LA VILLA DES CLAUDS facturera une nuit supplémentaire.

Article 7 – Règlement du solde de l'hébergement :

Pour les séjours d'une durée de 7 nuits ou plus, le solde du séjour devra être réglé 15 jours avant la date d'arrivée. Pour les autres durées, le solde du séjour sera à régler à l'arrivée.

Le paiement du solde peut s'effectuer en espèces, par carte de crédit, par chèque bancaire, par virement bancaire ou par Chèques Vacances ANCV.

Les consommations et prestations supplémentaires non prévues au contrat initial seront payées en fin de séjour.

Article 8 – Taxe de séjour :

Elle n'est pas incluse dans les tarifs, elle se rajoute aux prix affichés.

Article 9 – Changement de chambre :

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, les propriétaires se réservent la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité offrant les mêmes prestations ou des prestations supérieures. Dans un tel cas, le coût du séjour reste inchangé.

Article 10 - Capacité :

Le contrat de réservation est établi pour un nombre précis de personnes. Si le jour d'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, le contrat se trouve donc automatiquement caduc du fait du client, sauf si les personnes supplémentaires se désistent. Dans le cas contraire, le contrat est annulé de fait et aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

Article 11 – Petit déjeuner :

Le petit déjeuner est servi de 8h00 à 10h30 dans la salle à manger ou sous la terrasse couverte.

Article 12 – Tables d'hôtes :

Le dîner est servi à 19h30 pour l'ensemble de nos hôtes, dans la salle à manger ou sous la terrasse couverte.

L'approvisionnement sur les marchés et chez les producteurs / commerçants nécessite que vous réserviez votre dîner le matin avant 10 heures.

Article 13 - Les animaux de compagnie :

Les animaux (petits chiens) sont acceptés, moyennant un supplément tarifaire. La présence d'un animal devra être précisée **avant** d'établir le contrat de location. Les animaux devront être tenus en laisse durant le séjour et ne jamais être laissés seuls dans les chambres. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés.

Article 14 - Utilisation des lieux :

Le respect d'un certain *art de vivre* est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes.

En particulier, la clientèle s'engage :

- à la plus grande discrétion sonore après 22h30 afin de ne pas gêner le voisinage et les autres hôtes.
- à respecter les consignes de savoir vivre figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de vente.
- à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour , à déclarer et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.
- à respecter l'interdiction de fumer dans les chambres et locaux fermés. LA VILLA DES CLAUX est un espace entièrement non fumeur, à l'exception des extérieurs. En cas de non-respect de cette clause, LA VILLA DES CLAUX se réserve la possibilité de mettre un terme anticipé au contrat et de facturer des prestations de blanchissage supplémentaires (rideaux, literie, etc.).
- à respecter l'interdiction de manger dans les chambres.

Article 15 - Enfants

Les éventuels enfants évoluant au sein de LA VILLA DES CLAUX sont sous la pleine et entière responsabilité de leurs parents qui doivent veiller en permanence à leur sécurité et à leur bien-être.

Article 16 – Visiteurs :

Les hôtes ne peuvent introduire des visiteurs à LA VILLA DES CLAUX, sauf accord préalable. Les éventuels visiteurs devront respecter les règles (cf art. 14) mais ne pourront pas bénéficier des services proposés (parking, piscine, spa, repas, etc...) qui sont strictement réservés aux seuls hôtes.

Article 17 – Informatique et libertés :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. LA VILLA DES CLAUX s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.

L'acceptation et le respect des présentes Conditions Générales de Vente sont réputées acquises dès le versement de l'acompte.

Litiges : en cas de litige entre LA VILLA DES CLAUX et le client, les Tribunaux de Nîmes sont les seuls compétents.

FINEXCAMP EURL – Capital 15.000 € - RCS Nîmes 451592992 – TVA Intracom FR67 451592992

contact@lavilladesclaux.com - Tél. : +33 (0)4 66 30 44 76

5, Chemin des Claux – 30960 Saint Jean de Valériscle